

Maître d'ouvrage



ALTITUDE LOTISSEMENT

Immeuble Magelan III

509, Contre Allée - Route de Neufchâtel

76230 ISNEAUVILLE

02.76.51.05.22

Géomètre-Expert



Maxime Leheurteur

Voie du Futur - B.P. 322

27103 VAL DE REUIL CEDEX

Tel: 02 32 40 05 13

Courriel: ageose@geometre-expert.fr



GÉOMÈTRE - EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Département de l'EURE

Commune du VAL DE REUIL

Voie DAGOBERT

"Le Domaine des Noés"



Permis d'aménager

Réf. : PA 027 701 16 H 2643

M04

Surface de plancher

180 m²

PLAN DE VENTE DU LOT N°C8

Parcelle Section BX n°141

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier Autocad	Echelle
140619	22/10/2018	140619.dwg	1/200

LÉGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE



limite foncière de l'opération



limite de la zone bleue du PPRI



parcelle d'habitation en lot libre (moyenne 530m²)



parcelle d'habitation de maison accolée (moyenne 350m²)

IMPLANTATION BATIE



cette indication impose que la majeure partie de la façade de la construction soit obligatoirement implantée sur cette ligne. Cette disposition n'interdit pas des retraits ponctuelles liés à l'expression d'une volonté architecturale.



cette indication impose que la construction soit obligatoirement implantée sur cette ligne, sur la limite située au nord du lot.



Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
// Dispositif de clôture selon détail A



Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
// Dispositif de clôture selon détail B



Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
// Dispositif de clôture selon détail C



Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m



zone d'implantation limitée à des constructions



zone constructible si la construction est édifiée en limite de propriété



zone non aedificandi



zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois



sens obligatoire de faîtage principal

ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES



localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privatif non close)



localisation obligatoire de l'accès véhicule au lot (accès au garage)



linéaire d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement



localisation obligatoire d'un accès piéton au lot selon le dispositif spécifique

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE



dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations



dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations



dispositif de clôture de type 3



plantation d'une bande de vivaces obligatoire selon palette végétale, à l'interstice entre deux accès d'entrée charretière



mur bahut obligatoire Ht. 1.00 m surmonté d'un treillis soudé noir, gris anthracite ou vert. L'aspect et la finition du mur devra être en concordance avec la construction principale.

TRAITEMENT PAYSAGER SPECIFIQUE



bande paysagère à l'interface avec les rives de l'Eure obligatoirement plantée selon la palette végétale renseignée dans le règlement



bande paysagère dédiée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone au sud obligatoirement plantée selon la palette végétale renseignée dans le règlement

Se référer au règlement écrit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager) pour l'ensemble des précisions.

DOSSIER n° 140619

PLAN DE VENTE DU LOT N°C8
Parcelle Section BX n°141



ALTITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magellan III
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
02.76.51.05.22

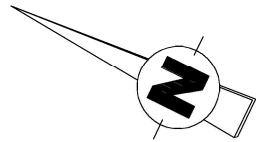
AGÉO SE
ÉOMÈTRE - EXPERT

Maxime Leheurteur
Voie du Futur - B.P. 322
27103 VAL DE REUIL CEDEX
Tel: 02 32 40 05 13 Fax : 02 32 50 59 91
Courriel: ageose@geometre-expert.fr



GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Echelle 1/200

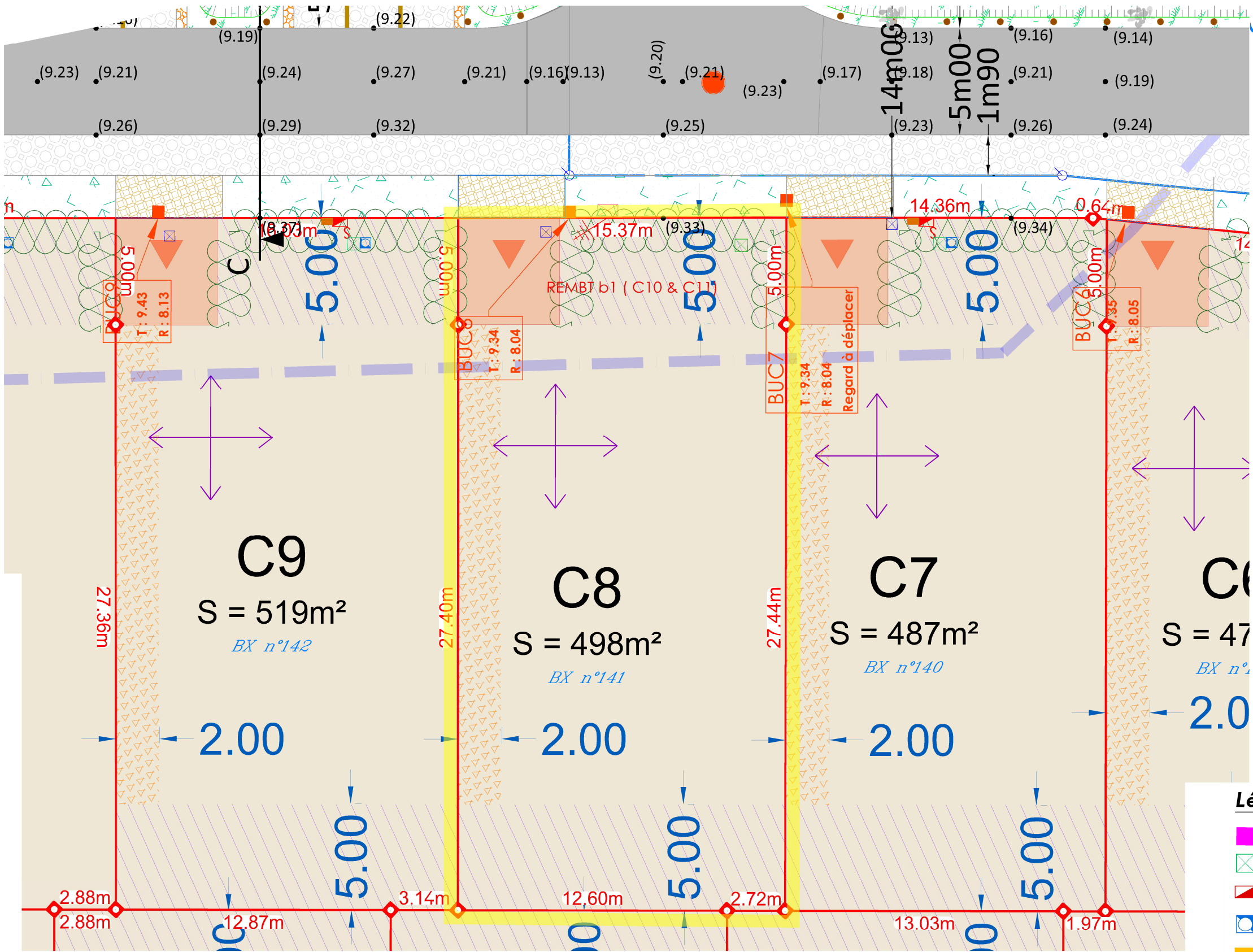


Légende :

- : spit
- : borne nouvelle
- 11.49m : cotation parcellaire (m)
- 140.83 : cotation altimétrique du terrain naturel avant travaux (m)
- 141.49 : cotation altimétrique projet (m)
- : limite de propriété
- XI n° 250 : référence cadastrale
- : zone remblayée
- B21 9.20 : cote de remblai

Légende réseaux :

- : branchement eaux usées
- : branchement télécom
- : branchement élec. B.T
- : branchement eau potable
- : branchement gaz
- : branchement eaux pluviales Ø160 PVC CR8



* Le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux.

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

*** Les cotes et superficies sont données à titre indicatif en l'attente des accords sur limite.